REGLEMENT COUPE RLM

(Reprise Libre en Musique)

La Coupe RLM prend son envol afin de redynamiser le dressage, avec le soutien de juges, organisateurs, cavaliers et sponsors.

1. Champ d'application

Ce règlement définit le déroulement des épreuves spéciales de la coupe RLM.

2. Droit de participation

La Coupe RLM est ouverte aux cavaliers (ères) détenteurs d'une licence de dressage 'N" ou "R' de la FSSE validée pour l'année, selon le Règlement Général (RG) et le Règlement de Dressage (RD) de la FSSE et aux chevaux autorisés à prendre le départ en concours selon le RG.

Les épreuves L et M sont réservées aux licences R et N et l'épreuve S aux licences N.

Les cavaliers étrangers autorisés à prendre les départs en Suisse peuvent également participer aux différentes manches, mais, en application du RG, ils ne pourront pas être pris en compte dans le classement final de la Coupe.

3. Engagements

Selon propositions de l'organisateur avec possibilité de trois catégories, L-M-S, l'organisateur peut décider de ne faire qu'une ou plusieurs des trois catégories.

Finance d'inscription par catégorie (série) : 60.- pour L, 75.- pour M et 85.- pour S.

4. Programmes à monter

Les programmes FSSE Reprise libre L, M et S petit-tour (Prix St-Georges et Intermédiaire I) seront présentés, sur carré 20x60.

Les musiques doivent être remises à l'organisateur par email au plus tard le jour précédant l'épreuve ou par clé USB au plus tard 2h avant le début de l'épreuve, selon propositions de l'organisateur.

5. Tenue et harnachement

Selon le RG et le RD de la FSSE. La cravache est autorisée.

6. Organisation

La Coupe RLM se tiendra sur plusieurs manifestations, avec un classement final à la fin de la saison, pour chaque catégorie ayant eu au minimum trois manches qualificatives.

L'organisateur propose une ou plusieurs épreuves avec une ou au maximum deux catégories (L,M,S) dans une épreuve. Soit L/M, soit M/S. Dans le cas de deux catégories dans une épreuve, des classements séparés sont établis.

Les épreuves doivent être publiées avec le mode S et la catégorie SP/CD sur la proposition. La ou les catégories doivent être définies dans les remarques de l'épreuve.
S'il y a deux catégories dans une épreuve, la finance d'engagement de la catégorie inférieure doit être indiquée dans le système d'engagement.

Seule la catégorie S impose d'avoir au minimum deux juges S (le troisième pouvant être un juge M). Pour les catégories L et M, les juges aptes sont les mêmes que pour les épreuves officielles de même niveau.

Choix libre de sponsor pour l'épreuve, en conservant le nom de « Coupe RLM » patronnée par le nom de votre sponsor.

7. Prix

Prix : en espèces selon Règlement de dressage FSSE à partir de 5 participants par catégorie, ces prix sont fournis par l'organisateur.

Prix uniquement en nature si moins de 5 participants par catégorie, ces prix sont fournis par les sponsors de la Coupe.

Plaques et flots aux 3 premiers de chaque catégorie, à charge de l'organisateur.

8. Classement final

Un classement final pour chaque catégorie ayant eu au moins trois manches qualificatives sera établi avec la moyenne des 2 meilleurs pourcentages (3 décimales) de chaque paire lors des différentes manches de la saison. Si une ou plusieurs catégories ont eu moins de trois manches qualificatives, aucun classement final ne sera établi pour cette ou ces catégories.

Des prix spéciaux seront attribués lors du classement final.

La remise des prix du classement final de la Coupe se fera en fin de saison. Les prix seront remis uniquement aux cavaliers présents à cette occasion.

9. Informations

Le comité de la Coupe se tient à disposition pour aider les organisateurs à trouver en cas de besoin, les secrétaires nécessaires, vous conseiller pour la sonorisation ou toute autre question.

Une adresse mail est à disposition pour toute question : couperlmsuisse@gmail.com